

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 juillet 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : Mme Nathalie KOENDERS

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : M. François DESEILLE - Mme Océane CHARRET-GODARD - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Kildine BATAILLE - M. DESEILLE - Mme Claire TOMASELLI - M. Denis HAMEAU - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Pierre PRIBETICH - M. Jean-Patrick MASSON - Mme Christine MARTIN - M. Marien LOVICHI - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Antoine HOAREAU - M. Benoît BORDAT - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Jean-Philippe MOREL - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Christophe BERTHIER - Mme Françoise TENENBAUM - M. Georges MEZUI - Mme Laurence FAVIER - M. Massar N'DIAYE - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Jean-François COURGEY - Mme Ludmila MONTEIRO - M. David HAEGY - Mme Delphine BLAYA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Marie-Odile CHOLLET - M. Vincent TESTORI - M. Jean-Paul DURAND - Mme Nora EL MESDADI - M. Franck LEHENOFF - Mme Catherine DU TERTRE - M. Bassir AMIRI - M. Emmanuel BICHOT - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Stéphane CHEVALIER - Mme Céline RENAUD - M. Laurent BOURGUIGNAT - M. Bruno DAVID - Mme Laurence GERBET - M. Axel SIBERT - Mme Claire VUILLEMIN - Mme Stéphanie MODDE - M. Olivier MULLER - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Catherine HERVIEU - M. Fabien ROBERT - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : Mme Sladana ZIVKOVIC (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme Nadjoua BELHADEF (pouvoir M. KOENDERS) - Mme Danielle JUBAN (pouvoir M. BORDAT)

**Membres absents** : M. François REBSAMEN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### OBJET DU RAPPORT - Compte administratif du Maire pour l'exercice 2019 - Approbation

Monsieur Deseille expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2019.

Exceptionnellement, compte tenu de la crise sanitaire générée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), la loi d'urgence du 23 mars 2020 (loi 2020-290) a repoussé au 31 juillet 2020 la date butoir de délibération du conseil municipal pour l'arrêté des comptes 2019.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2019, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé au présent rapport un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2019. Il est précisé que cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

En opérations réelles y compris les excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068), et hors reprise des résultats antérieurs non affectés (chapitres 001 et 002), les grandes masses du compte administratif 2019 sont les suivantes :

	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	182,109 M€	<b>173,706 M€</b>
Recettes réelles de fonctionnement	217,448 M€	<b>210,176 M€</b>
Dépenses réelles d'investissement	45,115 M€	<b>47,509 M€</b>
Recettes réelles d'investissement	33,238 M€	<b>22,544 M€</b>

Afin de mettre en perspective ce compte administratif, il convient de rappeler les objectifs et priorités d'action qui avaient été fixés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2019<sup>1</sup>, et qui étaient les suivants :

- le maintien d'un niveau d'investissement significatif, de l'ordre de 36 à 39 M€ ;
- la maîtrise de la solvabilité financière de la Ville, au travers, notamment :
  - de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, tenant compte notamment de la contractualisation conclue avec l'Etat ;
  - du maintien de l'autofinancement brut (épargne brute) à un niveau le plus proche possible des exercices 2018 et précédents, et, en tout état de cause, supérieur à 25 M€ ;
- la stabilité des taux d'imposition ;
- la priorité donnée, en matière de gestion de dette, à la poursuite du désendettement engagé depuis 2008.

Au stade du compte administratif 2019, **la totalité de ces objectifs présentés à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat d'orientations budgétaires a été respectée.** Ainsi, l'exécution du budget 2019 s'est caractérisée par :

- un niveau de dépenses d'équipement réalisées en progression par rapport à 2018 (38,8 M€ en 2019, après 35,7 M€ en 2018) dans un contexte, notamment, de « montée en puissance » des travaux de rénovation de la tranche 2 du Musée des Beaux-Arts, et de mise en œuvre du projet de gestion connectée de l'espace public (OnDijon) ;
- la stabilité des taux d'imposition par rapport à 2018 (pour la troisième année consécutive), conformément à la délibération du conseil municipal du 25 mars 2019 ;
- une maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, lesquelles ont diminué de - 4,61 % par rapport à 2018 ;

Cette gestion rigoureuse a ainsi permis à la Ville de Dijon de **respecter l'objectif maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé dans le contrat conclu avec l'Etat** (évolution maximale de + 1,2% par rapport à 2018).

<sup>1</sup> Conseil municipal du 26 novembre 2018

- le maintien d'un niveau élevé d'épargne brute, très nettement supérieur à l'objectif minimal de 25 M€ défini dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Le niveau d'épargne brute a ainsi atteint **36,2 M€** au compte administratif 2019, soit une forte hausse par rapport à 2018 (30,5 M€).

- la poursuite du désendettement, conformément aux engagements de la municipalité.

Dans la continuité des exercices précédents, le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2019 a ainsi été réalisé exclusivement par autofinancement et recettes propres

Dans ce contexte, l'exercice 2019 a été marqué par une nouvelle diminution de l'encours de la dette municipale, lequel s'élève désormais à 149,4 M€<sup>1</sup> au 31 décembre 2019, après 158,1 M€ au 31 décembre 2018 et 235,7 M€ au 31 décembre 2008.

## RÉSULTATS DE CLÔTURE 2019 - TABLEAU D'EXÉCUTION DES BUDGETS

Le tableau d'exécution du budget principal fait ressortir les résultats définitifs suivants :

	<b>Budget principal</b>
Excédent de fonctionnement (A)	90 058 679,33 €
Déficit d'investissement (B)	- 25 364 807,97 €
<b>Résultat de clôture avant couverture des restes à réaliser (C) = (A) + (B)</b>	<b>64 693 871,36€</b>
Restes à réaliser de dépenses d'investissement reportés en N+1 (2020) = (D) <sup>2</sup>	- 4 782 156,03 €
<b>Résultat de clôture après couverture des restes à réaliser (C) + (D)</b>	<b>59 911 715,33 €</b>

Ce résultat de clôture sera affecté au budget supplémentaire 2020.

L'excédent de fonctionnement servira, en priorité, à la couverture du déficit d'investissement tel que défini ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les éventuelles dépenses nouvelles ou diminution de recettes inscrites au budget supplémentaire 2020.

## RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE 2019

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2019, le besoin de financement est le suivant :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget principal</b>
Dépenses	4 782 156,03 €
Recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 4 782 156,03 €</b>

<sup>1</sup> Hors retraitement de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir par la Ville après 2019.

<sup>2</sup> Cf. *infra* pour plus de précisions concernant les restes à réaliser.

Ce montant s'explique par plusieurs facteurs concomitants :

- d'une part, certains travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts (seconde tranche) qui devaient se réaliser en 2019 (levée des réserves et fin des restaurations d'œuvres) n'ont pas pu être terminés sur l'année, ce qui a entraîné le report exceptionnel des crédits en 2020 (760,7 K€) sans dépassement de l'enveloppe de l'autorisation de programme ;
- d'autre part, certains travaux/investissements engagés sur 2019 n'ont pu intégralement se réaliser avant fin 2019 (piscine Epirey, stade Bourillot, subventions accordées en 2019 pour le pôle culturel et le cinéma d'art et d'essai de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, etc.)

## TAUX D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE

Les taux d'exécution des crédits ouverts en 2019, en fonctionnement comme en investissement, et en dépenses comme en recettes, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dépenses réelles de fonctionnement dont :</b>	<b>94,69%</b>	<b>93,62%</b>	<b>95,49%</b>	<b>96,12%</b>	<b>96,97%</b>
Frais de personnel	97,07%	97,58%	98,19%	96,88%	98,09%
Charges à caractère général	88,46%	94,44%	93,82%	95,63%	94,94%
Charges financières	84,72%	95,53%	79,47%	90,49%	92,27%
Autres charges	97,75%	85,88%	92,96%	95,51%	97,19%
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors produits des cessions</b>	<b>109,92%</b>	<b>104,21%</b>	<b>104,98%</b>	<b>103,75%</b>	<b>102,58%</b>
	101,18%	102,68%	102,63%	101,39%	102,40%
<b>Dépenses réelles d'investissement dont :</b>	<b>70,71%</b>	<b>69,07%</b>	<b>84,51%</b>	<b>82,89%</b>	<b>78,42%</b>
Dépenses d'équipement <sup>1</sup>	74,25%	69,96%	79,94%	80,41%	75,23%
Remboursement du capital de la dette	99,07%	99,38%	99,71%	99,84%	99,66%
<b>Recettes réelles d'investissement Hors produit des cessions</b>	<b>46,00%</b>	<b>34,40%</b>	<b>68,71%</b>	<b>58,29%</b>	<b>106,11%</b>
	78,42%	41,07%	81,71%	100,06%	108,04%

<sup>1</sup> Pourcentage après retraitement des crédits affectés aux réserves au budget supplémentaire de l'année et effectivement non consommés

# BUDGET PRINCIPAL – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

## I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses réelles	173 705 801,87	47 508 768,82	221 214 570,69
Dépenses d'ordre	9 460 897,74	1 031 739,22	10 492 636,96
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>183 166 699,61</b>	<b>48 540 508,04</b>	<b>231 707 207,65</b>
Recettes réelles	210 176 267,34	22 543 565,91	232 719 833,25
Recettes d'ordre	311 273,12	10 181 363,84	10 492 636,96
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>210 487 540,46</b>	<b>32 724 929,75</b>	<b>243 212 470,21</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>27 320 840,85</b>	<b>- 15 815 578,29</b>	<b>11 505 262,56</b>
<b>Affectation des résultats de l'exercice antérieur</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Excédent de fonctionnement	27 320 840,85		27 320 840,85
Déficit ou excédent d'investissement		- 15 815 578,29	- 15 815 578,29
<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	<b>62 737 838,48</b>	<b>- 9 549 229,68</b>	<b>53 188 608,80</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>90 058 679,33</b>	<b>- 25 364 807,97</b>	<b>64 693 871,36</b>

## II- ANALYSE DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

(En millions d'euros - M€ ou centaines de milliers d'euros - K€)

A- Les dépenses réelles de fonctionnement : une gestion de nouveau rigoureuse en 2019, et le respect des engagements pris avec l'Etat dans le cadre de la contractualisation.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

▪ Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019, la municipalité avait défini ses objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement de la manière suivante : « [en] la matière, le budget 2019 verra une poursuite des efforts de gestion réalisés chaque année depuis le début de la mandature en matière de dépenses de fonctionnement de tous ordres (charges de personnel, charges à caractère général, subventions). La poursuite d'une dynamique de gestion resserrée apparaît en effet indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir l'économie dans les années qui viennent ».

**Au cours de l'exercice 2019, ces objectifs ambitieux et rigoureux ont été tenus.**

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 173,706 M€ au compte administratif 2019, soit une **diminution de - 4,61 % par rapport à 2018** (182,109 M€), cette diminution conséquente (- 8,4 M€) s'expliquant principalement :

- par la création, en 2019, de divers services communs entre la Ville de Dijon et Dijon Métropole, laquelle création a conduit au transfert de 160 agents municipaux à la métropole ;
- par le transfert à la métropole de la gestion de la piscine du carrousel à compter de l'ouverture du nouvel équipement à l'automne 2019.

Toutes choses égales par ailleurs, après retraitement des transferts entre la commune et la métropole, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent, à périmètre constant, de - 0,01% par rapport à 2018 (dépenses réelles avec retraitement : 182,097 M€) et ce, malgré une inflation estimée par l'INSEE à + 1,3 % pour l'année 2019.

En d'autres termes, en volume (après retraitement de l'inflation), les dépenses réelles de fonctionnement ont reculé d'environ - 1,3% par rapport à 2018.

▪ Pour ce qui concerne la contractualisation avec l'Etat en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la Ville a donc pleinement respecté, pour la deuxième année consécutive, les objectifs d'évolution assignés par l'Etat.

Pour rappel, par délibération du 25 juin 2018, le Conseil municipal avait décidé d'autoriser la signature de la convention avec l'Etat, laquelle fixait à la Ville l'objectif de ne pas dépasser + 1,2% d'augmentation par an entre 2018 et 2020 sur les dépenses de fonctionnement, le montant de base étant constitué des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2017 avec retraitement des chapitres 014 « atténuation de produits » et 013 « atténuations de charges ».

La Ville, par une gestion rigoureuse de l'ensemble des « postes » de dépenses de fonctionnement, et sans renoncer à ces grands projets a donc pu respecter ses engagements, avec **une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de - 1,62 % sur le périmètre défini par le contrat conclu avec l'Etat et avec la prise en compte du retraitement des transferts de compétences des services communs et de la piscine du Carrousel en 2019 (+ 8 391 543 € pour 2019).**

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

#### Évolution des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019

*Dépenses réelles en millions d'euros (M€), hors doubles comptes*

Chapitre	Nature des dépenses	2018	2019	Variation 2018-2019
011	Charges à caractère général	38,245 M€	<b>40,709 M€</b>	6,44%
012	Charges de personnel	102,226 M€	<b>94,597 M€</b>	- 7,46%
014	Atténuation de produits	2,829 M€	<b>1,531 M€</b>	- 45,89%
65 - 6586	Autres charges de gestion courante	32,687 M€	<b>31,175 M€</b>	-4,62%
66	Intérêts et mouvements financiers	6,032 M€	<b>5,629 M€</b>	- 6,69%
67	Charges spécifiques	0,089 M€	<b>0,065 M€</b>	- 27,72%
<b>TOTAL général</b>		<b>182,109 M€</b>	<b>173,706 M€</b>	<b>- 4,61%</b>
<b>Périmètre de la contractualisation avec l'Etat : dépenses réelles de fonctionnement hors chapitre 014 (atténuation de produits) et hors chapitre 013 (atténuations de charges) + prise en compte du retraitement des transferts de compétences des services communs et de la piscine du Carrousel en 2019 (+ 8 391 543 € pour 2019).</b>		<b>Montant contractualisé 2019</b>	<b>Montant CA 2019 retraité</b>	<b>%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>183,246 M€</b>	<b>180,285 M€</b>	<b>-1,62%</b>

▪ La maîtrise de la masse salariale demeure un enjeu majeur et un levier essentiel pour une gestion saine des comptes publics, tout en respectant la volonté politique de sécurisation et d'accompagnement des parcours individuels.

Dans les faits, après une réduction continue depuis 2014, **les charges de personnel (chapitre 012)** ont connu, en 2019, une évolution importante de - 7,46 % par rapport à 2018 (soit - 7,6 M€).

En effet, l'année 2019 a été marquée par un « changement de périmètre » majeur, avec la mise en place de divers services communs entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dijon et les autres communes et CCAS volontaires de l'agglomération.

Cette mise en œuvre s'est accompagnée du transfert à la métropole de 160 agents municipaux pour la Ville de Dijon (issus essentiellement des directions supports/fonctionnelles du Pôle Ressources) et a également de manière automatique fait diminuer le coût de l'action sociale à la Ville sans réduire les prestations auprès des personnels restants à la Ville (- 164,8 K€ pour les mutuelles, comité d'action sociale, etc).

Concomitamment, la Métropole a réduit l'attribution de compensation de la Ville de - 7,7 M€ (pour la mise en place des services communs et le transfert de la piscine du Carrousel à Dijon Métropole – cf. *infra*), et ce afin de garantir la neutralité budgétaire de la création des services communs pour les deux parties.

La comparaison entre les comptes administratifs 2018 et 2019 doit donc faire l'objet d'un retraitement pour tenir compte de ce changement de périmètre intervenu en 2019. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la masse salariale aurait connu une légère hausse de + 0,2% par rapport à 2018 à périmètre égal.

Les principaux événements ayant impacté la masse salariale de la collectivité en 2019 ont été notamment :

- L'inauguration du nouveau Musée des Beaux-Arts : après plusieurs mois de travaux ayant nécessité la fermeture d'une grande partie du musée au public, le nouveau musée a été inauguré le 17 mai 2019. Désormais, 52 salles d'exposition sont ouvertes aux visites avec un besoin accru de personnel pour assurer la surveillance, la médiation et l'accueil des visiteurs, en complément de la mise en place d'un PC sécurité et le déploiement de la vidéosurveillance.

La collectivité étant fortement engagée dans une politique de maintien dans l'emploi en accompagnant prioritairement les agents en situation de reclassement médical et ne pouvant plus exercer leurs métiers d'origine vers une reconversion professionnelle adaptée à chacun, a ainsi proposé à une vingtaine d'agents dans cette situation d'évoluer professionnellement vers ces nouvelles fonctions tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et de formations professionnalisantes (anglais, accueil du public, visite commentée du musée et des œuvres exposées, etc.).

Afin de faciliter leur intégration et faire face à l'affluence de visiteurs, les agents ont également été accompagnés par du personnel non titulaire pour un coût estimé à 400 K€.

- Le transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2019 de la piscine du Carrousel (inaugurée le 14 septembre 2019) à la métropole conformément à la délibération du 26 juin 2014. Dans ce contexte, les agents qui avaient été embauchés de manière temporaire, pendant la période de transition et de travaux entre 2014 et 2019, n'ont pas eu leurs contrats renouvelés par la Ville de Dijon au 1<sup>er</sup> septembre, et ont été repris par l'exploitant du nouvel équipement. Cela représente en 2019 une économie sur la masse salariale estimée à environ - 100 K€ (- 300 K€ en année pleine).
- La poursuite de l'engagement responsable et social de l'employeur initié en 2018 avec la déprécarisation de 26 nouveaux agents horaires à l'automne 2019 après 41 agents en 2018. Ces agents ont été positionnés sur des postes permanents et à temps complet.
- Enfin, le recrutement des policiers municipaux s'est poursuivi en 2019 avec l'arrivée de six nouveaux agents. Une nouvelle vague de recrutements est actuellement en cours, ainsi que la création d'une passerelle vers l'emploi de policier municipal qui permettra de favoriser les recrutements au fil de l'eau, ce métier étant en tension sur le marché du travail.

Cette double stratégie de recrutement permettra de parvenir aux 30 policiers municipaux supplémentaires ayant fait l'objet d'un engagement de la municipalité d'ici la fin de l'année 2020.

L'année 2019 a également été marquée par des mesures nationales qui, pour certaines d'entre elles, ont fait progresser financièrement la masse salariale de la collectivité, parmi lesquelles :

- la mesure de progression naturelle de la masse salariale : le glissement vieillesse technicité (GVT, également appelé effet de structure) + 1,367 M€ en 2019.
- l'application du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui avait été gelée en 2018 et dont les mesures prévues initialement pour 2018 ont pris finalement effet en 2019 (383 K€) et se concrétisent par :
  - la revalorisation indiciaire de tous les cadres d'emplois,
  - le montant du transfert primes-points pour les agents de catégorie A hors filière sociale,
  - l'intégration dans la catégorie A des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants à compter du 1er février 2019.
- l'application de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) a augmenté, quant à elle, de + 8,6 K€ par rapport à 2018 (328 €).
- l'organisation des élections européennes en mai 2019 a occasionné des dépenses de personnel pour la préparation des scrutins, la tenue des bureaux de vote et le dépouillement (+ 90 K€).
- la validation pour les agents déprécarisés de leurs services en tant que non titulaires en versant rétroactivement les cotisations correspondantes à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales – CNRACL (+ 83 K€).
- l'augmentation du nombre d'heures effectuées par les professeurs du Conservatoire au titre du programme de l'École Supérieure de Musique qui est compensée par le remboursement par celle-ci dans le cadre d'une mise à disposition de personnel (+ 41 K€).
- les indemnités de recrutement (+ 21 K€) et des frais de pharmacies et autres frais liés à des accidents du travail (+29 K€).

Enfin, d'autres mesures ont été plus favorables à la collectivité, parmi lesquelles :

- la mise en place du jour de carence depuis 2018 (- 223 K€ pour 2019) ;
- la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la contribution IRCANTEC des apprentis dorénavant prise en charge directement par l'Etat ; l'effet report de 2018 sur 2019 du passage de 5% à 4,05 % du taux UNEDIC en octobre 2018 et la diminution de la contribution des accidents de travail pour les non titulaires de 2,94% à 2,05% (- 149 K€ pour les charges patronales en 2019) ;
- le montant de l'indemnité compensatrice (qui avait été mise en place en 2018 pour compenser la hausse de la cotisation salariale à la contribution sociale généralisée - CSG) a pu faire l'objet d'un ajustement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous réserve qu'il fût plus favorable à l'agent. Seuls les agents publics nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2018 ont pu en bénéficier (20,3 K€) ;
- l'adhésion de la Ville de Dijon à Pôle emploi en 2015, laquelle continue à produire ses effets en 2018, puisque les allocations chômage versées directement aux allocataires bénéficiaires ont diminué de - 41 K€ par rapport à 2018.

▪ **Les charges à caractère général (chapitre 011)** ont augmenté de + 6,44 % par rapport à 2018.

Cette hausse constitue la traduction des politiques ambitieuses de la Ville sur les grands projets comme la gestion connectée de l'espace public – On Dijon et la réouverture du Musée des Beaux-Arts après 10 ans de travaux. Ce poste de dépenses reste cependant maîtrisé par le maintien d'une gestion rigoureuse pour réaliser des économies significatives sur les charges courantes de la collectivité (pour mémoire 42,9 M€ de crédits ouverts en 2019).



Le chapitre 011 comprend en particulier les principaux postes de dépenses suivants :

<b>- achats de prestations, de contrats de services et l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers</b> <i>(articles comptables : 6042, 611 (hors dépenses de fluides), total compte 615, 617, 6188, 6226, 6227, 6228, 6282, 6283)</i>	<b>18,981 M€ (+ 5,33%)</b>
<b>- charges de fluides</b>	<b>6,485 M€ (- 5,32%)</b>
<i>dont électricité (articles 60612 et 614)</i>	<i>2,731 M€ (+ 5,6%)</i>
<i>dont gaz (articles 60612, 611 et 614)</i>	<i>1,190 M€ (- 9,8%)</i>
<i>dont eau et assainissement (article 60611 et 614)</i>	<i>1,067 M€ (- 25,8%)</i>
<i>dont chauffage urbain (article 60613)</i>	<i>1,450 M€ (- 0,74%)</i>
<i>dont fuel (articles 60612 et 611)</i>	<i>0,046 M€ (+ 6,9%)</i>
<b>- achats de fournitures et matériels</b> (articles 60628, 6063 à 6068)	<b>3,068 M€ (- 4,48%)</b>
<b>- alimentation</b>	<b>3,241 M€ (+ 0,55%)</b>
<b>- publicité, publications et relations publiques</b> (total compte 623 sauf le 6234)	<b>2,690 M€ (+ 97,8%)</b>
<b>- taxes foncières et autres impôts locaux divers réglés par la Ville</b> <i>(articles comptables 63512, 63513, 6353, 6355 et 637)</i>	<b>1,090 M€ (+ 4,8%)</b>
<b>- frais de télécommunications</b>	<b>0,412 M€ (+ 7,94%)</b>
<b>- frais d'affranchissement</b>	<b>0,309 M€ (+ 0,40%)</b>
<b>- frais de déplacement, missions et réceptions</b> (total comptes 625 et 6234)	<b>0,181 M€ (+ 5,8%)</b>

- Les achats de prestations, de contrats de services et les charges d'entretien et de maintenance ont varié de + 5,3 % par rapport à 2018 (hors charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611). Parmi les principaux faits notables constatés en 2019, figurent notamment :

- l'accélération de la mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public - On Dijon incluant notamment les coûts de fonctionnement du poste de commandement centralisé, de la radiocommunication, de l'éclairage public, du réseau haut débit, de la vidéo-protection, de la géolocalisation, de la radiocommunication, des bornes d'accès, des journaux électroniques d'information et de la sécurité des bâtiments ;
- la réouverture le 17 mai 2019 du Musée des Beaux-Arts rénové, marquée par un renforcement majeur de la politique événementielle et d'animation de la Ville.
- les expositions « L'homme qui pleure » de Yan Pei Ming et « Le Grand Tour, voyage d'artistes en Orient » qui ont accompagné la réouverture du Musée des Beaux-Arts ;
- le renouvellement, en juin 2018, du contrat de délégation de service public (DSP) des structures multi-accueil de la petite enfance Junot et Roosevelt, dont la gestion a été confiée au délégataire « People and Baby » : dans le cadre de ce renouvellement, la Ville de Dijon a fixé en forte hausse le montant de la redevance due par le délégataire en contrepartie de la mise à disposition des biens propriétés de la Ville; en parallèle, la compensation pour contraintes de service public versée par la Ville au délégataire a donc augmenté par rapport au précédent contrat.

Par ailleurs, la délégation de service public de la structure multi-accueil « le Tempo » a été renouvelée, quant à elle, en 2019. Sa gestion a été confiée au délégataire Léo Lagrange Centre Est en actant le même procédé de compensation que les structures Junot et Roosevelt.

Ainsi, cette augmentation de la dépense est simplement « symétrique » à la hausse de la redevance versée par le délégataire ; en d'autres termes, il n'y a donc aucune augmentation du coût net des nouvelles DSP par rapport aux précédentes ;

- l'augmentation des dépenses de nettoyage correspondant à des prestations supplémentaires pour les halles et marchés et des prestations sur de nouveaux locaux;

- la hausse des dépenses en surveillance et gardiennage s'expliquant principalement par un renforcement de la sécurité des grandes manifestations culturelles (notamment l'inauguration de Musée des Beaux-Arts) et des sites ainsi que pendant les manifestations du mouvement « gilets jaunes ».
- Les charges directes de fluides (incluant les charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611) ont connu une diminution de - 5.32 % par rapport au compte administratif 2018 en raison, à la fois :
- de la baisse des dépenses de consommation d'eau (- 371 K€) par rapport à 2018, cette diminution s'expliquant par des raisons essentiellement techniques et comptables, à savoir :
    - des factures concernant des consommations de la fin de l'année 2017 réceptionnées tardivement par la Ville, et payées sur l'exercice 2018, en plus de la consommation réelle de l'année 2018;
    - le transfert de la piscine du Carrousel au 14 septembre 2019 à Dijon Métropole ;
    - la fermeture de la piscine des Grésilles de juin à décembre 2019 à l'occasion des travaux relatifs à la rénovation thermique de la structure ;
    - la prise en charge directe des consommations d'eau du stade Gaston Gérard par le DFCO (alors qu'elles étaient auparavant réglées par la Ville, puis refacturées au club) .
  - la diminution de la consommation de gaz (- 130 K€) est principalement due, quant à elle :
    - à la baisse du prix du gaz durant l'année 2019,
    - au transfert de la gestion de la piscine du Carrousel à la métropole en septembre 2019,
    - aux raccordements de nouveaux sites municipaux au réseau de chauffage urbain (courant 2018 pour le Planétarium, la Grande Orangerie, le site Dumay, la Maison des Associations, le site Alain Millot-rue de l' Hôpital, le groupe scolaire Chevreul) ;
  - la baisse des dépenses liées au chauffage urbain (- 11 K€) s'explique d'une part, par la prise en charge directe des consommations du stade Gaston Gérard par le DFCO (auparavant refacturation) et, d'autre part, par la renégociation des puissances souscrites suite à des travaux d'amélioration énergétique à la piscine de la Fontaine d'Ouche et dans les groupes scolaires Anjou et Beaumarchais.

À l'inverse, il est à noter une augmentation des autres charges de fluides :

- les dépenses d'électricité ont évolué de + 144 K€, progression qui s'explique principalement :
  - par une forte demande des différents clients au titre de l'ARENH (Accès régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) sur lequel sont basés les nouveaux contrats souscrits par la Ville, a eu pour conséquence le dépassement du plafond législatif ( fixé à 100 Twh par an au prix de 42€). La Ville comme les autres demandeurs ont donc dû acheter leur complément d'électricité hors ARENH à un prix plus élevé.
  - par un complément d'achat d'électricité fin 2018 mais dont les factures sont arrivées trop tardivement pour être rattachées comptablement durant la journée complémentaire sur l'exercice 2018, et qui se sont donc ajoutées à la consommation 2019 ;
  - par la réouverture intégrale du Musée des Beaux-Arts entièrement rénové à compter du 17 mai 2019 ;
- les dépenses de fuel ont légèrement augmenté de 3 K€, variation essentiellement due aux commandes effectuées d'une année sur l'autre.

- en pourcentage, la répartition des coûts budgétaires des consommations de fluides se décompose comme suit :

Fluides	% /total CA 2019
Electricité	42%
Gaz	18%
Chauffage urbain	22%
Eau	17%
Fuel	1%

- Les taxes foncières payées par la Ville sur ses différentes propriétés ont augmenté de + 4,76% par rapport à 2018 (soit + 49,6 K€ d'une année sur l'autre), du fait, essentiellement :

- de l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national (+ 2,2%) ;
- de la prise en charge de la taxe foncière d'un bâtiment repris par la Ville suite à la résiliation anticipée de la Zone d'Aménagement Concertée « Espace Champollion » ;
- des taxes d'habitation supportées par les jeunes du service volontaire européen accueillis par la Ville.

- Enfin, parmi les autres évolutions notables du chapitre 011 entre 2018 et 2019, peuvent être également mentionnés :

- les achats de marchandises correspondant aux objets vendus dans les boutiques des musées dont principalement dans la nouvelle boutique du Musée des Beaux-Arts ouverte depuis mai 2019 (271 K€ pour l'année 2019). En parallèle, la Ville perçoit le montant des ventes par le biais d'une régie (soit 450 K€ pour 2019) ;
- le transport des œuvres des réserves pour accrochage au Musée des Beaux-Arts rénové, lequel s'est élevé à 279 K€ pour l'année 2019 contre 24,5 K€ en 2018 ;
- la hausse des loyers et charges (natures comptables 6132 et 614, +113,7 K€ par rapport à 2018) qui est principalement due au paiement en année pleine des locaux du poste de commandement centralisé « On Dijon » ;
- la légère hausse des dépenses d'alimentation (+ 0,55 %, soit + 17,6 K€) dans un contexte de mise en place par la municipalité d'une politique volontariste de lutte contre le gaspillage alimentaire avec un plan d'action pluriannuel de réduction du gaspillage, et de renforcement de la part des produits bio dans les restaurants scolaires, priorité de la municipalité (pour mémoire, en 2019, la part du bio dans le budget alimentation a atteint 35 %) . Il est à noter qu'aucun surcoût n'a été répercuté sur la facturation aux familles, contrairement à la pratique d'autres collectivités ;
- les achats de fournitures et de petits équipements, en recul de -145 K€ par rapport à 2018 en raison d'une rationalisation des achats ;
- les frais d'affranchissement, qui sont restés stables (+ 0,40%, soit 1,2 K€), dans un contexte de dématérialisation croissante des envois municipaux, et malgré une nouvelle augmentation du prix du timbre en 2019 ;
- la diminution des frais d'assurances à la suite d'une renégociation des différents contrats de la Ville (- 9,57% soit - 59,6 K€ par rapport à 2018);
- l'augmentation des frais de télécommunication (+ 7,94%), principalement due au nouvel abonnement souscrit par la Ville pour permettre des accès internet à distance (virtual private network VPN) et des accès à la fibre sur des sites de la Ville, ainsi qu'à l'augmentation du coût de l'abonnement ADSL;
- la baisse des dépenses de carburants (-7 K€) pour les véhicules municipaux.

▪ Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante<sup>1</sup> » diminue de - 4,62 % par rapport à 2018.

<sup>1</sup> Incluant également le chapitre 6586 « frais de fonctionnement des groupes d'élus »

- Cette diminution conséquente s'explique principalement par des facteurs conjoncturels et techniques, parmi lesquels :

- l'incidence du passage à la nomenclature comptable M57 effectif au 1er janvier 2018 : le choix de la Ville de Dijon de retenir, comme Dijon Métropole, la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2018, a eu une incidence sur le versement des soldes des subventions accordées en 2017 aux différentes associations.

En effet, les années précédentes, les associations justifiaient leurs dépenses en début d'année N+1, ce qui déclenchait le versement du solde de leur subvention de l'année N. Bien que versés en N+1, ces soldes de subvention étaient comptablement rattachés à l'exercice N.

Or, avec le changement de nomenclature au 1er janvier 2018 et à la demande du comptable public, aucun rattachement n'avait pu être réalisé sur l'année 2017, ce qui avait conduit à devoir décaler sur l'exercice 2018, le paiement de ces soldes de subvention 2017 (+ 483 K€), et a donc, *in fine*, impacté le compte administratif 2018 à due concurrence.

En parallèle, à la fin de l'année 2018, les soldes de subventions 2018 ont, quant à eux, pu être rattachés à l'exercice 2018, pour un montant de 824 K€.

	CA 2017	CA 2018
Rattachement des soldes de subvention N à l'exercice N	0 €	824 K€
Soldes de subventions 2017 dont le paiement a été effectué durant l'exercice 2018 (CA 2018)	-	483 K€
Conséquence sur l'évolution faciale des subventions aux associations entre le CA 2017 et le CA 2018		<b>+ 1,307 M€</b>

En dehors de ces circonstances exceptionnelles liées aux conséquences du changement de nomenclature comptable, les crédits alloués aux associations sont globalement demeurés stables par rapport à 2018.

- les demandes d'acomptes sur les subventions 2019 formulées par plusieurs associations en 2018 pour leur permettre de préparer en amont leur saison 2019 (1,196 M€ d'acomptes en 2018 sur subventions 2019) ont diminué de facto le montant des subventions versées en 2019 sans changer le montant total attribué au titre de l'année 2019.

À noter qu'en 2019, seule une association et un établissement public ont demandé des acomptes sur les subventions attribuées en 2020 (1,2 M€ d'acomptes versés sur 2019) ;

- la fin du versement de la subvention de fonctionnement versée à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées (EPCAPA), d'un niveau de 185 K€ en 2018. Pour rappel, cette subvention d'équilibre, attribuée depuis 2012, avait initialement pour objectif, dans le cadre de la création de l'établissement public et compte tenu de la faiblesse des dotations départementales, de permettre la maîtrise de l'évolution des tarifs pratiqués. Cette subvention avait donc vocation à disparaître progressivement, les dotations départementales devant faire l'objet d'un rattrapage pour ramener l'établissement dans la moyenne côte-d'orientée.
- la diminution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de - 151 K€ par rapport à 2018 (6 629 588 € en 2019, après 6 780 825 € en 2018), cette évolution s'expliquant, pour l'essentiel, par la mise en place des services communs entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dijon (transfert de 3 agents du CCAS pris en compte)
- la diminution de la subvention attribuée à la Caisse des Ecoles (- 72 K€) en contrepartie de la reprise en gestion directe par la Ville, à compter de 2019, des aides pour les transports et des bourses des élèves (imputées au chapitre 011 et 65).

- Les principaux autres facteurs d'évolution du chapitre 65 entre 2018 et 2019 ont été les suivants :

- la stabilité de la subvention de fonctionnement attribuée à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon (6,670 M€) ;

- les bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur (142,3 K€ soit +4,8K€ par rapport à 2018) et l'aide accordée par la Ville aux enfants pour des voyages scolaires (auparavant gérées par la Caisse des Ecoles) (+14,3K€)
- la création de nouveaux groupes politiques en 2019 au sein du conseil municipal, avec mise à disposition de moyens par la Ville (+ 12,3 K€) ;
- la stabilité du versement à la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement du centre social des Grésilles, d'un montant de 560 K€ en 2019, comme en 2018 ;
- un volume plus faible de créances admises en non-valeur ou éteintes (- 27,8 K€ par rapport à 2018).

- Enfin, conformément au schéma de développement des structures de quartier approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015, les subventions aux structures de quartier ont, quant à elles, augmenté de + 89 K€ en 2019, par rapport à 2018.

Cette hausse s'explique essentiellement par les trois facteurs suivants :

- la mise en place de la nouvelle structure Centre-Ville (+ 270 K€) ;
- la diminution de la subvention à la Maison de la Culture et de la Jeunesse et du centre social Montchapet pour ajustement au réalisé 2018 (- 40 K€) ;
- l'incidence technique du passage en nomenclature comptable M57 (voir *supra*) qui a eu pour conséquence d'imputer les soldes des subventions 2017 (113,3 K€) sur le compte administratif 2018 et cette écriture comptable ne s'est pas reproduite en 2019 ;

▪ **Le chapitre 014 « Atténuation de produits »** est en baisse par rapport à l'exercice précédent, avec un total de 1,531 M€ au compte administratif 2019 après 2,829 M€ en 2018.

- Cet important recul s'explique quasi-exclusivement par le fait que l'exercice 2018 avait été marqué par **le reversement à Dijon Métropole de 1,330 M€ au titre de l'article 55 de la loi SRU**, étant précisé que celui-ci a constitué une dépense ponctuelle et exceptionnelle pour la Ville de Dijon, celle-ci respectant les objectifs fixés par l'État en matière de production/construction de logements sociaux. La Ville a été contrainte à ce reversement sur la base d'un arrêté préfectoral pris sans attendre la parution du décret qui aurait finalement permis d'exonérer la collectivité.

- La contribution de la Ville de Dijon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente légèrement de 8K€ (après une diminution en 2018 de -8,2% par rapport à 2017). Elle s'est ainsi élevée à **1,265 M€ en 2019** contre 1,257 M€ en 2018.

La Ville de Dijon, comme d'ailleurs Dijon Métropole, ne disposent pas d'explications précises de la part de l'Etat sur cette évolution difficilement prévisible.

Selon toute vraisemblance, cette progression s'explique principalement par l'évolution de la « richesse » de l'ensemble intercommunal<sup>1</sup> de Dijon Métropole au regard des critères du FPIC, non pas de manière absolue, mais de manière relative, comparativement à la « richesse » des autres ensembles intercommunaux.

Toutefois, cette quasi-stabilité de la contribution de la Ville de Dijon ne doit pas occulter le fait que celle-ci a très fortement augmenté depuis 2012. Elle atteint ainsi, en 2019, un niveau près de 16 fois supérieur à celui de 2012 (80 561 €).

- Outre le prélèvement du FPIC, le chapitre 014 inclut également les différentes opérations suivantes :
  - le reversement par la Ville à ses différents partenaires (la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Bourgogne Franche Comté, la chambre des Métiers et de l'Artisanat de Côte d'Or, Dijon Métropole, Shop'in Dijon) des subventions accordées par le Fonds d'Intervention pour la sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) au titre de la dynamisation des commerces du centre-ville à hauteur de 34 K€.

<sup>1</sup> Le fonctionnement du FPIC est basé sur la notion « d'ensemble intercommunal », constitué par la « somme » de l'établissement public de coopération intercommunale (Dijon Métropole en l'occurrence) et de ses communes-membres. Le prélèvement du FPIC (pour les collectivités contributrices) et/ou la recette du FPIC (pour les collectivités bénéficiaires), est ainsi calculé à l'échelle de l'ensemble intercommunal, puis il est ensuite réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

- les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants accordés par l'Etat, mais à la charge de la Ville de Dijon (193,7 K€ en 2019, en léger recul de - 11,3 K€ par rapport à 2018).
  - les reversements au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière (droits de mutation à titre onéreux), stables en 2019 par rapport à 2018 (37,8 K€, après 37,7 K€ au compte administratif 2018).
- **Les charges financières (chapitre 66)** se sont élevées à 5,629 M€ en 2019, après 6,032 M€ en 2018, soit une évolution de - 6,69%. Cette nouvelle baisse des intérêts de la dette municipale s'explique à la fois par :
- le désendettement continu de la Ville de Dijon depuis 2008 ;
  - le niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt constaté en 2019.
- Enfin, **les charges « spécifiques » (chapitre 67)**, auparavant dénommées « charges exceptionnelles » dans la nomenclature M14), ont connu une nouvelle diminution de - 27,72% par rapport à 2018 (après un recul de - 89,62% en 2018 par rapport à 2017).

En effet, depuis le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce chapitre strictement technique ne comprends plus que trois natures comptables dont, notamment, la nature comptable 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », seule utilisée par la Ville en 2019, et qui diminue de - 25 K€ entre 2018 et 2019.

## B - Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de - 3,34%, passant de 217,448 M€ en 2018 à 210,176 M€ en 2019.

Hors produits exceptionnels/spécifiques (chapitre 67), **les recettes « structurelles » de fonctionnement baissent de -1,26% par rapport à 2018.**

### Évolution des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2019

*Recettes réelles en millions d'euros (M€)*

Chapitres	Nature des dépenses	2018	2019	Variation 2018/2019
70	Produits des services et du domaine et ventes diverses	12,295 M€	<b>12,721 M€</b>	3,47%
73- 731	Impôts et taxes	156,401 M€	<b>151,555 M€</b>	-3,10%
74	Dotations et participations	40,976 M€	<b>41,626 M€</b>	1,59%
75	Autres produits de gestion courante	2,266 M€	<b>3,360 M€</b>	48,27%
77	Produits exceptionnels	4,966 M€	<b>0,370 M€</b>	-92,55%
76	Produits financiers	0,266 M€	<b>0,264 M€</b>	-0,75%
013	Atténuations de charges	0,278 M€	<b>0,281 M€</b>	1,08%
<b>TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)</b>		<b>217,448 M€</b>	<b>210,176 M€</b>	<b>-3,34%</b>

- L'augmentation entre 2018 et 2019 (+ 3,47%, soit + 426 K€) des **produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** s'explique principalement par :
- **la dynamique des ventes des produits de la nouvelle boutique du Musée des Beaux-Arts**, rénové et inauguré en mai 2019, avec des recettes à hauteur de 450 K€ en 2019 (pour mémoire les ventes des librairies des musées en 2018 représentaient 100 K€) ;
  - un changement d'imputation comptable des droits de terrasses et enseignes qui passent de la nature 73154 « droits de places » à la nature 70321 « stationnement et location voie publique ». Le montant de ces droits, représentant 559,6 K€ en 2019, est à relativiser par rapport à ceux perçus en 2018 (900,8 K€). En effet, face aux difficultés rencontrées par les commerçants du centre-ville pendant le mouvement « gilets jaunes », la municipalité a décidé l'exonération totale des droits de terrasses et enseignes durant la période de janvier à mars 2019 (- 341,2 K€) ainsi qu'une réduction des redevances des kiosques et des commerces non sédentaires du centre-ville (97,7 K€ perçus en 2019 contre 112,4K€ en 2018) ;

- de la même manière à partir de 2019, les rôles pour les locations des emplacements sous les Halles, auparavant inscrits au chapitre 731 « Fiscalité locale », seront désormais pris en compte au chapitre 70 sur la nature 70323 « redevance d'occupation du domaine public ». Ces rôles se sont élevés à 236,7 K€ en 2019 ;
- la location de la fibre optique mise à disposition d'établissements publics et privés s'est élevée à 37,6 K€ ;
- la revente d'électricité liée à la production photovoltaïque des bâtiments de la Ville a représenté 30,6 K€ en 2019 ;
- une stabilité de la fréquentation des services à la population et des recettes correspondantes (+ 25 K€ notamment pour la petite enfance, le périscolaire et une baisse de - 19 K€ pour l'extrascolaire) ;
- la progression des remboursements de frais par des tiers (compte 70878) de + 21,8 K€ par rapport à 2018, essentiellement du fait de l'augmentation du coût des fluides des différents locaux mis à disposition par la Ville, ainsi que des denrées alimentaires pour le restaurant du personnel .

À l'inverse de ces augmentations, certaines recettes sont en diminution, à savoir notamment :

- **les refacturations entre la Ville et la Métropole suite à la création des services communs en 2019.** La refacturation des dépenses de personnel à Dijon Métropole (*compte 70846*), correspondant aux personnels anciennement mis à disposition par la Ville dans le cadre des mutualisations de services est, de ce fait, supprimée (pour mémoire, 435,3K€ étaient inscrits à ce titre au BP 2019)<sup>1</sup>. Ces remboursements représentent ainsi 628 K€ en 2019 contre 1,148 M€ en 2018, soit - 520 K€, et correspondent principalement aux charges de gestion liées à l'entretien des véhicules ;
- **les redevances à caractère sportif** (*compte 70631*) (647 K€ en 2019, après 892 K€ en 2018), ce recul résultant du transfert de la piscine du Carrousel à Dijon Métropole à partir du 1er septembre 2019 et de la fermeture de la piscine des Grésilles pour des travaux de rénovation thermique de juin à décembre 2019.

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 73 « Fiscalité locale »**, les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

- Hors rôles supplémentaires, le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) atteint 114,834 M€ en 2019, après 111,998 M€ en 2018, soit une évolution de + 2,84 M€ (+ 2,53 %) par rapport à 2018, sous l'effet, essentiellement, de l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national (+ 2,2%), et, de manière plus marginale, de l'évolution physique des bases sur le territoire de la commune (constructions nouvelles, changements de consistance de constructions existantes, etc.).

Il est rappelé que la municipalité avait décidé de **maintenir en 2019 les taux d'imposition au même niveau qu'en 2018**.

À noter, également, que la Ville de Dijon a bénéficié de rôles supplémentaires à hauteur de 354,06 K€ au cours de l'année 2019 (imputés à l'article comptable 73118).

- L'attribution de compensation versée par Dijon Métropole, destinée à garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétences, tant pour cette dernière que pour la Ville de Dijon, s'est élevée à 16,690 M€ pour 2019, en diminution de - 7,670 M€ par rapport à 2018. Cette évolution est conforme aux deux rapports adoptés le 11 avril 2019 par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), en tenant compte :

- d'une part, de la mise en place des services communs entre la Métropole et la Ville de Dijon et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)<sup>2</sup> ainsi que de la matérialisation de la participation financière de la commune au financement des services communs,
- et, d'autre part, du transfert par la Ville de Dijon à Dijon Métropole de la piscine du Carrousel et de la neutralisation budgétaire de ce transfert tant pour la Métropole que pour la Ville de Dijon par le calcul de la charge nette transférée à la Métropole.

- La dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole est demeurée stable par rapport à 2018 (7,319 M€), conformément à la délibération du conseil métropolitain du 20 décembre 2018.

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont progressé de + 1,042 M€ par rapport à 2018, confirmant la dynamique forte du marché de l'immobilier constatée en 2019. Ils ont ainsi atteint 7,966 M€ en 2019 (après 6,924 M€ en 2018), soit leur niveau le plus élevé depuis 2011.

<sup>1</sup> Désormais, l'ensemble des agents des services communs ont été transférés à Dijon Métropole. La Ville de Dijon, quant à elle, contribue au coût de fonctionnement desdits services par le biais d'un ajustement, à la baisse, de l'attribution de compensation versée par la métropole.

<sup>2</sup> Ainsi que les autres communes et CCAS de l'agglomération, sur la base du volontariat.

- Les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité et sur les pylônes sont quasi-stables par rapport à 2018, et représentent, respectivement, 2,690 M€ et 29,1 K€ en 2019.

- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) s'établit pour 2019 à 829,3 K€ soit une hausse de 3,92% par rapport à 2018.

- Les droits de stationnement qui concernent les demandes de neutralisation de places de stationnement dans le cadre de la pose de palissades ou d'échafaudages sont en augmentation par rapport à 2018 (+ 64 K€), soit un produit de 346 K€ pour l'exercice 2019.

- Les droits de place sous les halles centrales apparaissent « facialement » en diminution de - 263 K€ par rapport à 2018, mais cette « baisse », qui n'en est pas une, est uniquement due au changement d'imputation comptable (du chapitre 73 « fiscalité locale » au chapitre 70 « produits de service et des domaines » cf supra). Ainsi, à périmètre égal, le produit de ces droits est stable par rapport à 2018.

▪ Pour ce qui concerne le **chapitre 74 « Dotations et participations »**, les principales évolutions constatées par rapport à 2018 sont les suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat s'est élevée à 24,499 M€ en 2019 et augmente très légèrement de + 68 K€ par rapport à 2018. À noter que, depuis 2018 et pour la première fois depuis 2014, l'Etat a décidé de stabiliser à l'échelle nationale, les concours financiers aux collectivités locales. Cette évolution s'explique essentiellement :

- **par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU)** de + 154,3 K€. Depuis 2017, la Ville de Dijon bénéficie de la réforme des critères de répartition de la DSU initiée à la fin du quinquennat précédant, et consistant, entre autres, en un recentrage de cette dotation sur un nombre plus limité de communes, et en une modification de ses critères et modalités de répartition ;
- **par la progression de la dotation nationale de péréquation** de + 20% par rapport à 2018 (soit + 96,4 K€).

En parallèle, **la dotation forfaitaire, principale composante de la DGF municipale recule, quant à elle, de - 0,86%** (20,998 M€ en 2019, après 21,181 M€ en 2018), et ce malgré la progression de la population de la commune<sup>1</sup>.

Enfin, **la Ville ayant strictement respecté en 2018, comme d'ailleurs en 2019, l'objectif de dépenses réelles de fonctionnement assigné par l'Etat dans le cadre des contrats dits de « Cahors »** signés en 2018, **aucun prélèvement de pénalité n'a donc été effectué par l'Etat sur sa dotation forfaitaire pour 2019** (pour mémoire, le dépassement de ce plafond est prélevé sur l'année N+1).

- Les allocations compensatrices de fiscalité locale (également appelées « compensations d'exonérations fiscales » ou « compensations fiscales ») versées par l'État ont connu une évolution favorable en 2019, à hauteur de **+ 172 K€** par rapport à 2018.

- Cette augmentation s'explique principalement par la progression de + 162,9 K€ (soit + 5,46%) des compensations pour exonérations de taxe d'habitation, suite à la décision de l'État, prise fin 2015, de maintenir pour 2016 une exonération totale de taxe d'habitation pour un certain nombre de contribuables modestes (qui risquaient de devenir imposés en 2016 suite à des mesures prises à l'époque par le Gouvernement Fillon, telles que la suppression de la demi-part dites des veuves).

Depuis lors, cette mesure, initialement supposée être exceptionnelle et transitoire, a été reconduite chaque année par l'Etat.

L'année 2018 ayant été marquée, de ce fait, par un nouveau pic d'exonérations de taxe d'habitation, la compensation perçue par la Ville en 2019, calculée sur la base de ces exonérations 2018, a ainsi atteint un niveau de 3,147 M€ (après 2,984 M€ perçus en 2018 au titre des exonérations 2017).

- Les allocations compensatrices d'exonérations décidées par l'Etat au titre des taxes foncières sur les propriétés bâties ont atteint, quant à elles, 408 K€ en 2019, soit une quasi-stabilité par rapport à 2018 (+ 9 K€).
- Pour mémoire, il convient de rappeler qu'à compter de 2018, la Ville de Dijon a cessé de percevoir la dotation unique spécifique (DUCSTP), intégrée depuis plusieurs années dans les variables d'ajustement, à la baisse, de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales. Cette recette s'élevait à près de 800 K€ en 2012 (798 K€ précisément), et représentait encore 91,7 K€ en 2017.

<sup>1</sup> Cette diminution s'explique principalement par le mécanisme d'écrêtement péréqué, appliqué sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes constaté en N-1, ce qui est le cas de Dijon. Cet écrêtement (prélèvement sur la dotation forfaitaire) vise notamment, à enveloppe constante à l'échelle nationale, à financer la croissance des dotations de péréquation de la DGF (dont la DSU...) ainsi que la progression « naturelle » de la DGF due à l'augmentation de la population, à la création de communes nouvelles, etc.



**La stabilité de la dotation globale de fonctionnement à l'échelle nationale depuis l'année 2018 incluse ne saurait donc occulter la diminution régulière d'autres concours financiers de l'Etat** (telles que la DUSCTP ou, plus récemment, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, dite « DCRTP », perçue notamment par les intercommunalités, les départements et les régions).

- La dotation globale de décentralisation (DGD) perçue au titre des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) est stable par rapport à 2018, à hauteur de 940,9K€.

- Toujours en 2019, les subventions et les aides perçues auprès de l'État ont diminué de - 164 K€ par rapport à 2018 en raison principalement :

- de la fin, en 2018, du dispositif des emplois d'avenir ;

- de l'encaissement sur l'année 2020 du premier acompte 2019-2020 de 170,8 K€ du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (fonds attribué depuis 2015 à la Ville de Dijon dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires), à l'instar de l'année 2018 où le solde 2017-2018 et le premier acompte 2018-2019 avaient été perçus la même année. De ce fait, l'année 2019 ne comptabilise que le solde 2018-2019 soit 341,7 K€. Toutes choses égales par ailleurs, le versement de ce fonds à la Ville de Dijon reste stable.

La Ville a également bénéficié en 2019, toujours de la part de l'Etat :

- d'une subvention de fonctionnement stable par rapport à 2018 pour le conservatoire à rayonnement régional (225 K€) ;

- d'une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour la revitalisation des commerces du centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes (142,2 K€) ;

- de participations au titre du Contrat local de santé (18 K€) ;

- du solde d'une subvention pour des travaux de récolement aux Musées de la vie bourguignonne et d'art sacré (14 K€) ;

- d'un remboursement d'une partie des frais occasionnés par l'organisation des élections européennes (12,5 K€) ;

- ainsi que d'autres subventions plus ponctuelles au titre de différentes conventions (renouvellement urbain, service volontaire européen).

- Les diverses participations accordées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre notamment des projets des classes passerelles et d'accueil d'enfants ayant un handicap, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des crèches (Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et Prestation de Service Unique (PSU)) se sont élevées à 10,318 M€, soit une augmentation de 1,220 M€ par rapport à 2018. Cette évolution s'explique, notamment, par :

- la mise en œuvre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et de la Prestation Unique (PSU) 2018-2022 en adéquation avec la fréquentation des différentes structures jeunesse et de petite enfance ;

- le versement, en 2019, de la subvention pour l'aménagement d'espaces temps calmes (103,2 K€).

- Les participations de la Région Bourgogne Franche-Comté au bénéfice des projets de la Ville se sont élevées à 387,3 K€ en 2019, soit un recul conséquent de - 441,9 K€ par rapport à 2018, principalement dû à deux facteurs concomitants, à savoir :

- d'une part, la baisse de la subvention accordée au titre du troisième cycle du conservatoire à rayonnement régional de - 157 K€ ;

- d'autre part, à l'encaissement sur 2019 du seul premier acompte de 366,9 K€ de cette subvention. Ainsi, l'encaissement du solde de cette subvention (300,2 K€) n'interviendra qu'en 2020 après la justification des dépenses réalisées au CA 2019 alors qu'auparavant, les deux acomptes de cette subvention étaient encaissés pendant la même année.

La Ville a également bénéficié d'autres subventions de la part de la Région notamment 9,6 K€ pour une formation sur la reconnaissance et la chasse aux perturbateurs endocriniens et 4 K€ pour le festival Clameurs.

- Les subventions de fonctionnement attribuées par le Département de la Côte d'Or poursuivent leur **diminution régulière**, avec une nouvelle diminution de - 3,76% par rapport à 2018.

Pour mémoire en 2018, le Département avait déjà fortement baissé ses subventions (- 13% par rapport à 2017), notamment en supprimant sa participation au fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional (- 50 K€), traduisant le désengagement croissant de la collectivité départementale, y compris à l'échelle de la Métropole, tant pour ce qui concerne les subventions d'investissement que de fonctionnement.

Pour rappel en 2019, le Département a également supprimé ses participations au fonctionnement de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur.

- Enfin, parmi les autres cofinancements et dotations perçus par la Ville en 2019, peuvent également être soulignés :

- les divers mécénats du Concert de Rentrée (103,1 K€) ;
- la dotation pour les titres sécurisés attribuée par l'Etat (109,2 K€ en 2019, soit une nouvelle hausse de + 10,7 K€ après celle de 58,5 K€ en 2018) à la suite d'une majoration des dotations forfaitaires pour les communes dont les demandes enregistrées sur une année sur chaque station d'accueil dépassent 1 875 titres par an, ce qui a été le cas en 2019 pour Dijon ;
- la dotation INSEE pour le recensement 2019 (30,5 K€) ;
- la participation de la Bibliothèque Nationale de France (28,7 K€) au titre du dépôt légal, en baisse de 20 K€ par rapport à 2018 ;
- le service minimum d'accueil versé par le rectorat lors des grèves dans les établissements scolaires (29,2 K€) ;
- le financement par la Caisse des dépôts et consignations de deux études, la première dans le cadre de la candidature de la Ville au dispositif « Capitale Verte européenne » (25,6 K€) et la seconde ayant pour objet de déterminer les valeurs locatives de certains secteurs du centre-ville afin que ces indicateurs, élaborés à titre expérimental, permettent de réduire le taux et surtout la durée des vacances de locaux commerciaux (2,9 K€) ;
- les participations de différents partenaires pour le festival Clameurs (16 K€) ;
- le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP), pour un montant de 14,9 K€.

▪ Les « **autres produits de gestion courante** » (**chapitre 75**) se sont élevés à **3,359 M€** au compte administratif 2019, soit **+ 48,29% (+ 1,094 M€** par rapport au CA 2018).

Cette évolution dynamique s'explique essentiellement par le droit d'entrée payé par le nouveau délégataire de service public du Palais des Congrès et des Expositions lors du renouvellement de cette délégation en 2019 ( ce droit d'entrée à hauteur de 1,436 M€ et à mettre en rapport avec la dépense de même montant imputé au chapitre 21 et relative au retour des biens mis à disposition du délégataire - cf infra), ainsi que par les redevances versées par le délégataire de service public des deux multi accueils Roosevelt et Junot, dont le niveau a été fortement rehaussé dans le cadre du nouveau contrat (569,3 K€ perçus en 2019 au titre des exercices 2018 et 2019, 2018 ayant été perçu début 2019).

Les principales recettes imputées sur ce chapitre sont réparties comme suit :

- loyers versés par les occupants de divers bâtiments ou salles, propriétés de la Ville de Dijon (707,8 K€) ;
- loyer annuel dû par l'Opéra de Dijon (370 K€ hors taxes) ;
- mise à disposition de diverses salles et stades et location de salles pour des manifestations ponctuelles (219,9 K€) ;
- remboursement de sinistres par les assureurs (138,2 K€) ;
- régularisation de contre-passations (112,7 K€) ;
- loyers des logements des professeurs des écoles (73,4 K€) ;
- redevances des opérateurs des réseaux de téléphonie mobile (51,1 K€) ;
- cession d'une parcelle de terrain située rue Charles Mocquery à M. et Mme Bertucat (31,5 K€) ;
- remboursement des accidents du travail (24,5 K€) ;
- ventes de divers matériels et matériaux (10,8 K€).

▪ Les **produits financiers** (**chapitre 76**) se sont élevés à 263,5 K€, et correspondent quasi-exclusivement à l'aide budgétaire annuelle du fonds de soutien suite à la désensibilisation de l'emprunt Helvetix (Crédit Foncier de France) effectuée en 2016.

▪ Enfin, les **produits spécifiques** (**chapitre 77**) ont représenté 370,2 K€ en 2019, après 4,966 M€ en 2018.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce chapitre a été limité dans la nomenclature comptable M57 à quatre natures comptables, parmi lesquelles, notamment :

- la nature comptable 775 « produits de cessions d'immobilisation » qui ont diminué de - 4,112 M€ par rapport à 2018 et ont atteint 339,4 K€, au titre des différentes opérations suivantes :
  - ✓ la cession à la société Edipierre d'un ensemble immobilier situé 56 rue Jean-Jacques Rousseau au sein de l'îlot dit « du Cheval blanc », pour un montant de 156 K€, dans le cadre de la reconstruction d'offres de logements dans le secteur sauvegardé ;
  - ✓ la vente à la Maison médicale 21, pour un montant de 97,8 K€, d'un terrain situé 8 avenue Jean-Baptiste Greuze, pour la réalisation d'un cabinet médical associant kinésithérapeutes, infirmières et médecins ;
  - ✓ la cession à la SARL Saint Jean Bâti des bâtiments A1 et B dans la copropriété située 8 rue de Gray, à hauteur de 70 K€;
  - ✓ la cession d'une parcelle de terrain située impasse du Commandant Noisot, pour un montant de 9 K€, à M. et Mme Deplaix afin de pouvoir stationner des véhicules et faciliter les manœuvres de stationnement pour un membre de leur famille en situation de handicap;
  - ✓ la cession à M. Laval d'un terrain situé 28 C rue des Péjoces pour un montant de 6,6 K€.
- la nature comptable 773 « mandats annulés », qui représente 30,8 K€ sur 2019 ;

### C - Dépenses réelles d'investissement

▪ Hors reprise des excédents des exercices antérieurs, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **47,509 M€** en 2019, après 45,115 M€ en 2018 et 39,752 M€ en 2017.

Le détail par chapitre des dépenses réelles d'investissement est récapitulé dans le tableau ci-après.

Chapitre	Nature des dépenses	2018	2019	Variation 2018/2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,313 M€	-	- 100%
13	Subventions d'investissement		<b>NS<sup>1</sup></b>	
16	Remboursement d'emprunts	9,083 M€	<b>8,721 M€</b>	-3,98%
20	Immobilisations incorporelles	1,130 M€	<b>1,255 M€</b>	11,07%
204	Subventions d'équipement versées	4,610 M€	<b>2,142 M€</b>	-53,55%
21	Immobilisations corporelles	6,812 M€	<b>9,144 M€</b>	34,24%
23	Travaux en cours	23,167 M€	<b>26,228 M€</b>	13,21%
26	Participations et créances rattachées	-	-	NC
27	Autres immobilisations financières	-	<b>0,017 M€</b>	NC
<b>TOTAL</b>		<b>45,115 M€</b>	<b>47,509 M€</b>	5,31%

*Dépenses en millions d'euros (M€) - NC = Non calculable - Montants arrondis au millier d'euros le plus proche.*

▪ En ce qui concerne **les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204), celles-ci se sont établies à 38,769 M€** au compte administratif 2019, après 35,719 M€ en 2018 (soit + 8,54%).

**La forte augmentation des dépenses d'équipement en 2019 traduit notamment l'achèvement de divers projets de la mandature 2014-2020, dont le plus emblématique d'entre eux, à savoir la seconde tranche de rénovation du musée des Beaux-arts inaugurée le 16 mai 2019<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> Non significatif. Dans le détail, la somme de 984,21 € a bien été mandatée en 2019 au chapitre 13. Cf. infra page 26 pour plus d'explications sur cette opération.

<sup>2</sup> Les derniers paiements de soldes de travaux devraient intervenir en 2020 et 2021.

Les opérations les plus significatives de l'exercice ont été les suivantes :

<b>- Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville</b>	<b>13,816 M€</b>
→ L'effort d'investissement municipal en matière culturelle a notamment intégré les opérations suivantes :	
* <i>Seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts</i>	10,221 M€
* <i>Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - subventions d'investissement du pôle culturel et pour la construction d'un nouvel équipement cinématographique</i>	1,700 M€
* <i>Acquisitions de mobiliers et d'ouvrages pour les bibliothèques, numérisation des collections, travaux d'aménagement de la Bibliothèque des Godrans</i>	0,421 M€
* <i>Rénovation des deux ascenseurs, amélioration de la signalétique et acquisitions d'instruments de musique au Conservatoire à rayonnement régional</i>	0,259 M€
* <i>Acquisitions et restaurations d'œuvres des différents musées et du comptoir des ventes</i>	0,255 M€
* <i>Planétarium - réfection de la salle d'exposition et divers travaux</i>	0,196 M€
* <i>Travaux d'étanchéité de la toiture du bâtiment A de l'annexe du Conservatoire situé rue de Colmar</i>	0,151 M€
* <i>Travaux et acquisitions de matériels sur divers établissements culturels</i>	0,133 M€
* <i>Remplacement de la sonorisation, du contrôle d'accès et de la vidéosurveillance et divers travaux à l'Auditorium</i>	0,092 M€
* <i>Grand Théâtre - Étude préalable de faisabilité scénographique</i>	0,070 M€
* <i>Travaux intérieurs et acquisition de matériels aux théâtres de la Fontaine d'Ouche, des Feuillants et des Grésilles</i>	0,063 M€
* <i>Travaux divers sur le Musée des Beaux-Arts (onduleur, eaux pluviales, etc)</i>	0,059 M€
* <i>Consortium - subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement du Consortium (1er acompte)</i>	0,048 M€
* <i>Etude sur l'aménagement de la scénographie du futur Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)</i>	0,044 M€
* <i>Etude sur la restauration de la Chapelle Sainte Croix de Jérusalem</i>	0,035 M€
* <i>Mise en conformité électrique du Cellier de Clairvaux</i>	0,029 M€
* <i>Subvention pour l'acquisition de matériel scénique pour le Centre de Développement Chorégraphique National - Art Danse (CDCN-Art Danse)</i>	0,020 M€
* <i>Acquisition de perches motorisées pour les Ateliers rue Marbotte de l'Opéra</i>	0,020 M€
<b>- Investissements dans l'économie numérique</b>	<b>4,027 M€</b>
* <b>Mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public - OnDijon</b> , incluant :	<b>3,873 M€</b>
- la réalisation du nouveau PPC (poste de pilotage connecté)	1,450 M€
- la sûreté et sécurité des bâtiments	0,795 M€
- la vidéoprotection	0,511 M€
- les journaux électroniques d'information	0,456 M€
- la radiocommunication	0,251 M€
- le stationnement intelligent	0,120 M€
- la géolocalisation	0,111 M€
- le réseau haut débit	0,105 M€
- l'éclairage public	0,074 M€
* Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion connectée de l'espace public	0,084 M€
* Acquisition d'un logiciel (Muse) pour la gestion des bâtiments	0,070 M€
<b>- Rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires)</b>	<b>3,749 M€</b>
→ La Ville continue à maintenir son effort sur le patrimoine scolaire, pour lequel les opérations les plus significatives ont été les suivantes :	

* Travaux de rénovation au groupe scolaire Victor Hugo dans le bâtiment C et rénovation du terrain de sport	0,489 M€
* Travaux intérieurs au bâtiment A, changement de menuiseries et réfection de l'étanchéité au bâtiment B du groupe scolaire Lamartine	0,486 M€
* Gros entretien renouvellement (investissements récurrents) de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (UCPA) et investissements divers dans les restaurants scolaires	0,369 M€
* Rénovation des menuiseries extérieures et intérieures dans les bâtiment F et K (dont le doublage thermique du dortoir) du groupe scolaire Mansart	0,359 M€
* Câblage numérique des écoles + renouvellement de postes informatiques (dont l'acquisition des « Chrome books »)	0,332 M€
* Aménagement d'un terrain au groupe scolaire de la Colombière	0,256 M€
* Travaux d'intérieur dans différents groupes scolaires (notamment les groupes scolaires Beaumarchais, Maladière, Eiffel, gymnase Champollion) et extérieurs (notamment Petit Citeaux (réfection étanchéité toiture terrasse), Clémenceau (pose de volets roulants), Maladière, etc)	0,198 M€
* Travaux intérieurs et d'étanchéité au Groupe Scolaire Anjou, remplacement des menuiseries métalliques et aménagement de l'Accueil de loisirs sans hébergement	0,185 M€
* Rénovation intérieure du bâtiment C du groupe scolaire Buffon	0,178 M€
* Remise en peinture des façades et pose de volets roulants au groupe scolaire York	0,151 M€
* Réfection de cours et espaces verts dans différents groupes scolaires et centres de loisirs	0,131 M€
* Matériel et mobilier des groupes scolaires et des centres de loisirs	0,112 M€
* Mise en peinture de la façade du groupe scolaire Petit Bernard	0,110 M€
* Mise en conformité incendie et mise en conformité électrique de groupes scolaires et d'accueil de loisirs sans hébergement (Lallemand, Chevreul, Colette, Alsace, Baker, etc)	0,099 M€
* Réfection de la façade du groupe scolaire Trémouille	0,083 M€
* Réfection des chéneaux du groupe scolaire Darcy	0,082 M€
* Décapage et remise en peinture des grilles du groupe scolaire Voltaire	0,078 M€
* Travaux d'accessibilité au groupe scolaire Nord et remplacement de portes ascenseurs dans les groupes scolaires Dampierre et Jean Jaurès	0,051 M€
<b>- Travaux d'investissement divers sur les équipements sportifs (essentiellement du gros entretien-renouvellement)</b>	<b>3,466 M€</b>
* Rénovation de l'éclairage, de la halle, des tribunes et de l'éclairage, isolation des pignons ainsi que la réalisation d'une étude acoustique au Palais des Sports	0,899 M€
* Rénovation du stade Bourillot (éclairage leds pour les mâts, mise en place de modulaires, études diverses et modification du portillon)	0,675 M€
* Rénovation de la piscine de la Fontaine d'Ouche (aménagements dont une rampe d'accessibilité extérieure et mise en place d'un contrôle d'accès, d'alarmes anti intrusion et mise en conformité électrique)	0,297 M€
* Remplacement des éclairages en leds dans divers équipements sportifs (notamment le Tennis Club Dijonnais, les gymnases Carnot, des Lentillères et Marmuzots)	0,275 M€
* Travaux d'étanchéité et de rénovation intérieure à la salle Pardé	0,271 M€
* Remplacement en leds de l'éclairage des terrains 1 et 2 au stade des Poussots	0,212 M€
* Réfection de divers équipements sportifs et acquisitions de matériel (dont parquet salle Boisselot (subvention), gymnase Chambelland, cages de handball du gymnase Pardé, menuiseries et contrôle d'accès gymnase Marmuzots, paniers de basket gymnase des Lentillères, etc.)	0,170 M€
* Rénovation des vestiaires au stade Epirey	0,157 M€
* Réfection de la toiture au gymnase Boivin	0,147 M€
* Réaménagement des terrains de tennis de Chevreul	0,112 M€
* Divers travaux et diagnostic technique et fonctionnel pour la Patinoire	0,055 M€
* Etudes sur la création d'un skate-park outdoor à la Plaine des Sports	0,048 M€
* Vestiaires et club House au Stade des Bourroches - subvention d'équipement	0,045 M€
* Mise en conformité incendie et des contrôles d'accès de la salle Sellenet	0,026 M€
* Réfection des terrains de tennis et divers travaux au Lac Kir	0,026 M€
* Réfection du bardage du gymnase Masingue	0,026 M€
* Réfection des revêtements muraux du gymnase Trémouille	0,025 M€

<b>- Urbanisme et écoquartiers</b>	<b>2,743 M€</b>
<i>*Acquisition auprès de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) du parking silo « Lac Kir » aménagé par cette dernière dans le cadre de l'opération d'aménagement de la (ZAC) de la Fontaine d'Ouche</i>	<i>1,260 M€</i>
<i>* Acquisition de terrains situés aux 41 et 51 avenue de Langres, auprès de Dijon Métropole pour la réalisation d'un programme de construction de logements</i>	<i>0,802 M€</i>
<i>* Acquisition d'un terrain rue Guy de Maupassant à la SARL Transports Bietry et d'une propriété située 123 rue d'Auxonne pour la réalisation de jardins familiaux</i>	<i>0,562 M€</i>
<i>* Diverses déconstructions</i>	<i>0,076 M€</i>
<i>* Versement d'un premier acompte de la subvention accordée dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain ANRU à Grand Dijon Habitat pour la construction de 15 logements PLUS CD dans le quartier Stalingrad – Via Romana</i>	<i>0,033 M€</i>
<i>* Divers frais d'actes</i>	<i>0,010 M€</i>
<b>- Maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et raccordement au Réseau de Chauffage Urbain - RCU)</b>	<b>2,312 M€</b>
<i>* Piscine des Grésilles - Rénovation thermique (+ mobilier)</i>	<i>1,780 M€</i>
<i>* Amélioration des systèmes de chauffage par le prestataire Dalkia</i>	<i>0,385 M€</i>
<i>* Divers travaux de branchements, enlèvement de cuves fioul</i>	<i>0,077 M€</i>
<i>* Réseaux de chaleur urbain - raccordement de différents sites municipaux (site Dumay, Orangerie du Jardin des Sciences.)</i>	<i>0,045 M€</i>
<i>* Etude bilan fluides</i>	<i>0,025 M€</i>
<b>- Maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et raccordement au Réseau de Chauffage Urbain - RCU)</b>	<b>2,312 M€</b>
<i>* Piscine des Grésilles - Rénovation thermique (+ mobilier)</i>	<i>1,780 M€</i>
<i>* Amélioration des systèmes de chauffage par le prestataire Dalkia</i>	<i>0,385 M€</i>
<i>* Divers travaux de branchements, enlèvement de cuves fioul</i>	<i>0,077 M€</i>
<i>* Réseaux de chaleur urbain - raccordement de différents sites municipaux (site Dumay, Orangerie du Jardin des Sciences.)</i>	<i>0,045 M€</i>
<i>* Etude bilan fluides</i>	<i>0,025 M€</i>
<b>- Action économique et Commerce</b>	<b>1,489 M€</b>
<i>* Retour des biens mis à disposition de Dijon CONGREXPO à la suite du renouvellement de la délégation de service public du Palais des Expositions et des Congrès (1,436 M€ - cf supra) et divers travaux</i>	<i>1,440 M€</i>
<i>* Divers travaux dont les mises en conformité électrique pour les Halles centrales et le Centre de Rencontres International et de Séjours de Dijon (CRISD)</i>	<i>0,049 M€</i>

<b>- Équipements sociaux et de la petite enfance</b>	<b>1,390 M€</b>
* Multi-accueils de la petite enfance Tivoli, Montchapet, Darius Milhaud, Delaunay, Bourroches, Centre-ville, Tarnier, Junot, Grésilles et Petit Citeaux - Travaux de rénovation divers et acquisitions de matériel et mobilier	0,342 M€
* Subvention pour l'acquisition et l'aménagement des locaux de la Banque alimentaire situés rue Skopje	0,250 M€
* Rénovation de la salle Devosge	0,151 M€
* Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Dijon-Grésilles - étanchéité de la toiture et sécurisation	0,145 M€
* Aménagement de locaux associatifs dans les bâtiments G et J du groupe scolaire Darcy	0,102 M€
* Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Montchapet - études et diagnostics	0,081 M€
* Travaux divers dans les locaux associatifs dont la Maison des Associations	0,079 M€
* Réfection des toitures terrasses des locaux associatifs rue de Grimm et de la salle Lucie Aubrac	0,078 M€
* Aménagement de locaux du pôle d'économie solidaire	0,063 M€
* Salle Eugène Bouret - contrôle d'accès et rénovations diverses	0,048 M€
* Espace Baudelaire —Rénovation du 1 <sup>er</sup> étage	0,029 M€
* Subventions pour l'acquisition d'outillage pour diverses associations	0,022 M€
<b>- Budgets participatifs - Investissements annuels</b>	<b>0,349 M€</b>
<b>- Investissements en matière de sécurité et tranquillité publiques</b> (dont achats de gilets pare-balle, de caméras piétons, de défibrillateurs, renouvellement poteaux incendie, pose de clôtures de protection sur des sites sensibles)	<b>0,100 M€</b>

▪ Aucune dépense n'a été réalisée en 2019 au **chapitre 10**. Pour mémoire, les 313 K€ payés en 2018 concernaient essentiellement la prise en compte des conséquences des dégrèvements/restitutions de taxe d'aménagement pour des trop versés par des dépositaires de permis de construire annulés ou modifiés une ou plusieurs années après leur délivrance (de 2013 à 2016) et qui n'avaient pas pu être régularisés par la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP).

▪ **Au chapitre 13**, une réduction de 984 € d'un titre émis auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté (DRAC) a été comptabilisée au vu des dépenses effectivement réalisées (subvention accordée et versée d'un montant de 21 775 € concernant la réfection de la corniche de la Chapelle Sainte Anne du Musée d'Art Sacré).

▪ **L'amortissement du capital de la dette** (**chapitre 16** hors articles comptables 165, 168751 et 16878) représente, quant à lui, **8,713 M€** en 2019, après 9,027 M€ en 2018.

En l'absence de souscription d'emprunts nouveaux en 2019, ce montant correspond donc au désendettement de la Ville durant l'exercice 2019.

Outre l'amortissement de la dette (remboursement annuel du capital de chaque emprunt, conformément à son tableau d'amortissement), le chapitre 16 comprend également, pour l'exercice 2019, le versement d'une rente viagère (site du 12 rue Edmé Verniquet - 6,7 K€), ainsi que des remboursements de cautions (1,4 K€).

▪ Aucun mouvement de dépenses n'a été comptabilisé en 2019 au **chapitre 26 « participations et créances rattachées »**.

▪ Enfin, au **chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**, un montant de 17,1 K€ a été comptabilisé, intégrant :

- les dépôts de garantie pour les locaux OnDijon situés quai Nicolas Rollin ;
- les dépôts de garantie pour la mise en place de composteurs pour les sites Junot et promenade de l'Ouche.

## D - Recettes réelles d'investissement

De manière générale, **l'ensemble des investissements de l'exercice 2019 ont été intégralement autofinancés par la Ville** (que ce soit via l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, après amortissement du capital de la dette, et via les ressources propres de la section d'investissement).

Hors excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068), les recettes réelles de la section d'investissement ont représenté un montant total de 12,048 M€ au CA 2019.

Chapitres	Nature des recettes	2018	2019	Variation 2018/2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	15,052 M€	<b>4,256 M€</b>	- 71,72%
13	Subventions d'investissement	6,023 M€	<b>7,392 M€</b>	22,73%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,007 M€	<b>0,0003 M€</b>	- 95,64%
23	Immobilisations en cours	0,451 M€	<b>0,400 M€</b>	- 15,23%
27	Autres immobilisations financières	0,656 M€	<b>0,000 M€</b>	- 100%
<b>TOTAL</b>		<b>22,189 M€</b>	<b>12,048 M€</b>	<b>- 45,70%</b>

Ce recul important entre 2018 et 2019 s'explique quasi-exclusivement par une recette exceptionnelle perçue en 2018, à savoir le deuxième versement de la réduction de la dotation en capital du Crédit Municipal (11 M€) (pour mémoire, le premier versement avait été effectué en 2014, à hauteur de 30 M€).

Dans le détail, les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2019 se décomposent de la manière suivante :

- Le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, perçu au titre des dépenses éligibles réalisées en année N-1 (2018) par la Ville de Dijon (chapitre 10) s'est élevé à **4,240 M€**, après 3,824 M€ en 2018.

La Ville de Dijon bénéficiant jusqu'à présent du FCTVA en année N au titre des dépenses d'investissement effectués en N-1, cette forte hausse constatée en 2019 s'explique principalement par le dynamisme des dépenses d'investissement, et particulièrement des dépenses d'équipement directes, constaté en N-1 (2018) par rapport à 2017, dans un contexte, notamment, d'accélération des travaux de la tranche 2 de rénovation du Musée des Beaux-Arts.

- Concernant les **taxes d'urbanisme** (imputées au chapitre 10), suite à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine au 1er janvier 2015, ce dernier, devenu depuis Dijon Métropole, perçoit désormais les recettes de taxe d'aménagement au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1er janvier 2015 inclus.

En revanche, la Ville de Dijon a continué à percevoir, en 2019, des reliquats de la taxe d'aménagement au titre des autorisations d'urbanisme antérieures au 1er janvier 2015 pour un montant de 16,4 K€ (114K€ en 2018).

- Les **cofinancements perçus par la Ville (subventions d'investissement reçues imputées au chapitre 13)**, se sont établis à hauteur de 7,392 M€ en 2019, soit une augmentation significative de + 22,73% par rapport à 2018).

Cette évolution constitue la traduction de la recherche toujours extrêmement volontariste de cofinancements par la Ville de Dijon au titre de ses différents projets.



Pour l'année 2019, elle s'explique, en particulier, par l'accélération des travaux pour l'inauguration en mai 2019 de la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, principal projet de la mandature bénéficiant de cofinancements importants, ainsi que par la perception de subventions de l'Union européenne (au titre du Fonds Européen de Développement Régional - FEDER) et de la Région pour la mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public (OnDijon) et de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (dite « DSIL ») pour des rénovations thermiques.

Les principales recettes de ce chapitre sont détaillées, ci-après :

* <b>Seconde tranche de rénovation du musée des Beaux-Arts</b> : cofinancements reçus de la part de l'État (DRAC et INRAP), de la Région Bourgogne Franche-Comté, de Dijon Métropole et mécénat ;	<b>4,627 M€</b>
* <b>Gestion connectée de l'espace public - On Dijon</b> : cofinancements reçus de la part de l'Union européenne (FEDER), de la Région Bourgogne Franche-Comté concernant notamment les travaux du poste de commandement centralisé et d'amélioration de l'éclairage public, ainsi que les investissements en matière de géolocalisation, de vidéo-protection, de stationnement intelligent et de journaux électronique d'information ;	<b>1,530 M€</b>
* <b>Cofinancements au titre des opérations retenues par l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)</b> , à savoir, notamment : les travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Beaumarchais et de la piscine des Grésilles, la rénovation de l'étanchéité de la toiture de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) des Grésilles ;	<b>0,445 M€</b>
* <b>Reversement par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD)</b> du solde de la subvention de l'Etat au titre du Fonds National d'Archéologie Préventive (FNAP) pour l'opération Pont des Tanneries ;	<b>0,220 M€</b>
* <b>Financements apportés par la Région</b> , notamment pour l'emploi de matériaux biosourcés pour la rénovation du groupe scolaire Beaumarchais, au titre du fond d'investissement de proximité (FIP) sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, pour la couverture et le bardage du gymnase Carnot, pour la rénovation du terrain synthétique Epirey, pour la mise en place d'outils numériques dans le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), pour le Jardin des Sciences au titre de la convention entre la Région Bourgogne Franche-Comté et ses muséums, et pour l'acquisition d'œuvres au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) ;	<b>0,158 M€</b>
* <b>Participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)</b> pour l'encodage et la numérisation de trois fonds patrimoniaux et les travaux pour l'aménagement des horaires des bibliothèques municipales, pour l'étude sur la rénovation du Grand Théâtre, ainsi que pour l'acquisition et les restaurations d'œuvres dans les musées	<b>0,142 M€</b>
* <b>Caisse d'Allocations Familiales - Financements de divers travaux dans des établissements de la petite enfance</b> , pour les multi-accueils Bourroches, Darius Milhaud, Tivoli, Delaunay, Montchapet, Voltaire et Mansart dans le cadre du plan rénovation des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants 2018, pour la création des espaces temps calmes et pour la mise en place d'un pointage numérique	<b>0,094 M€</b>
* <b>Participation de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT)</b> pour la restauration de la chapelle Sainte Croix de Jérusalem (avance de 30%)	<b>0,060 M€</b>
* <b>Financements apportés par le Département</b> , notamment pour les travaux de rénovation de la toiture de l'annexe du Conservatoire à rayonnement régional située rue de Colmar, pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment C du groupe Scolaire Lamartine, et pour la couverture et le bardage du gymnase Carnot.	<b>0,057 M€</b>
* <b>Financements du Centre National de chanson, Variétés et du jazz (CNV)</b> pour la scénographie de la Vapeur	<b>0,030 M€</b>
* <b>Participation de la Fédération française de football</b> pour la réfection du terrain synthétique d'Epirey	<b>0,020 M€</b>

- **Les recettes du chapitre 23 « immobilisations en cours » (400 K€ en 2019)** correspondent essentiellement à des écritures comptables destinées à rectifier des immobilisations erronées (381,5 K€) et à la régularisation d'un trop perçu d'une entreprise sur les travaux du Musée des Beaux-Arts (18,4 K€).
- Aucun mouvement de dépenses n'a été comptabilisé en 2019 au chapitre 27 « **produits des autres immobilisations financières** ».

Pour mémoire, en 2018, il intégrait à la fois :

- le solde de la cession du terrain situé rue Auguste Frémiet, 2-4 bis rue Sadi Carnot et rue Louis Viardot, pour un montant de 650 K€, conformément à la délibération du conseil municipal prise en ce sens le 14 décembre 2015 ;
- les reliquats de créances des particuliers à hauteur de 5,8 K€ pour des réfections de trottoirs effectuées avant la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine puis en métropole.

▪ **Enfin, pour ce qui concerne le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »**, seuls des dépôts de cautions d'associations pour la location d'un bureau au Centre Municipal des Associations ont été perçus sur 2019 à hauteur de 304,88 €.

**Il est ainsi rappelé qu'aucun emprunt nouveau n'a été souscrit par la commune en 2019.**

**En d'autres termes, la totalité des investissements de la commune a donc été autofinancée et/ou cofinancée au cours de cet exercice.**

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019, tels qu'ils vous ont été présentés ;

3 - approuver le compte administratif de l'exercice 2019 ;

4 - approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2019 par la Ville de Dijon, ainsi que le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2019 par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et par Grand Dijon Habitat, ci-annexés (en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

5 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 48**

**Contre : 10**